

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2011

**LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 3459)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 8
(*Rapport annexé*)

À la deuxième phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« cette »,

les mots :

« la présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.